

# Un handicap ne doit pas être un obstacle à un travail de qualité.



**Il est plus important que jamais de rendre votre entreprise accessible à tous les talents et de garder ces derniers à vos côtés.**

Pourtant, les personnes en situation de handicap se heurtent souvent à de nombreux obstacles sur le marché du travail. En Wallonie, 80,2% de la population active non handicapée est employée. Dans le groupe des personnes handicapées, ce chiffre ne s'élève qu'à 49%.

## Au travail!

Tout individu peut se sentir limité. Certaines personnes seront cependant plus gênées dans leur fonctionnement quotidien en raison de l'interaction entre leur handicap et leur environnement. Il est crucial d'y prêter attention lors de l'embauche, mais aussi lorsque l'un de vos collaborateurs développe un handicap.

La manière d'y faire face nécessite une approche sur mesure qui ne peut être décrite dans une fiche. Toutefois, vous trouverez ici de nombreux conseils et astuces. Vous trouverez également ci-dessous de nombreux partenaires qui, grâce à leur expertise, peuvent vous apporter soutien et conseils.

Source des chiffres : Statbel (Direction générale Statistique – Statistics Belgium) - EAK



## Conseils pour le recrutement

- = Indiquez clairement dans votre offre d'emploi que vous êtes ouvert à tout candidat possédant les compétences requises. N'oubliez pas de demander si des adaptations sont nécessaires ou de mentionner que des adaptations peuvent être apportées.
- = Ayez une conversation ouverte avec le candidat, en évitant les préjugés. Donnez au candidat la possibilité d'expliquer lui-même comment son handicap peut avoir un impact sur le contexte professionnel. Les talents sont indépendants des handicaps.
- = Discutez également avec votre équipe des missions que le nouveau collaborateur assumera. Discutez du soutien que les collègues peuvent apporter.
- = Ne promettez pas un environnement de travail que vous n'êtes pas en mesure d'offrir. Vous éviterez ainsi des déceptions, tant pour vous que pour le collaborateur.
- = En tant qu'entreprise, ouvrez-vous aux personnes handicapées. Un lieu de travail inclusif augmente également les chances de trouver une main-d'œuvre de qualité, quelle que soit la nature du handicap.
- = Explorez les possibilités d'adaptations raisonnables sur le lieu de travail, en concertation avec la personne handicapée. En tant qu'employeur, cela ne vous demande pas toujours un effort important.

## Conseils pour un emploi durable

- = Impliquez également les salariés handicapés dans votre politique de formation et de carrière. Discutez de ce qui est possible via votre conseiller Alimento.
- = Continuez à chercher des options de soutien pour vos collaborateurs et évaluez-les fréquemment. Les adaptations que vous apportez pour votre collaborateur handicapé sont souvent bénéfiques pour l'ensemble des collaborateurs de votre entreprise.
- = Faites-vous accompagner, ainsi que le collaborateur et l'équipe, par un consultant. En tant qu'entrepreneur, vous ne pouvez pas vous y connaître dans tous les domaines. Alimento vous aidera volontiers à trouver des partenaires adéquats.

## Soutien financier

- = Le gouvernement offre un grand nombre de primes pour embaucher les personnes handicapées dans votre entreprise de manière optimale. Vous pouvez par exemple demander une prime si des adaptations du lieu de travail ou un accompagnement externe sont nécessaires. Notre équipe peut vous aider à cet égard.
- = Vous pouvez retrouver les mesures de soutien sur <https://diversicom.be/> (pour Bruxelles) et <https://www.aviq.be/fr/emploi/soutien-et-aides-lemploi> (pour la Wallonie)
- = Prime de soutien travail adapté individuel.
- = Indemnité pour les outils de travail, les vêtements et l'adaptation du poste de travail.
- = Intervention dans les frais de déplacement domicile-travail des personnes handicapées.
- = Interprète gratuit.

# Qui peut vous aider ?



Les entreprises sont comme les personnes : la diversité y est omniprésente. Ce qui fonctionne pour l'une peut ne pas fonctionner, ou fonctionner moins, pour l'autre. Pour obtenir des conseils et un soutien adaptés à votre entreprise, contactez votre conseiller Alimento.

## Soutien par l'intermédiaire d'Alimento

- = Nous vous donnons des conseils personnalisés.
- = Nous vous aidons à former votre candidat.
- = Orientation vers nos partenaires agréés.

## Soutien par des partenaires externes

- = Accompagnement gratuit pour vous et vos collaborateurs par un expert
- = Aide aux personnes handicapées pour qu'elles trouvent et conservent un emploi adapté :
  - <https://diversicom.be/> (pour Bruxelles)
  - <https://www.aviq.be/fr/emploi/soutien-et-aides-lemploi> (pour la Wallonie)
- = Soutien du Forem (<https://www.leforem.be/entreprises/aides-financieres-aviq.html>)

E.R. : Henk Dejonckheere, Alimento | IFP asbl - Rue de Birmingham 225 - 1070 Anderlecht  
02/52 88 930 - 0442.973.363 - RPM Bruxelles - [www.alimento.be](http://www.alimento.be)

**Un handicap ne doit pas être un obstacle à un travail de qualité.**

